Nations Unies $E_{\text{CN.16/2023/1}}$



Distr. générale 16 janvier 2023 Français

Original: anglais

Commission de la science et de la technique au service du développement

Vingt-sixième session
Genève, 27-31 mars 2023
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Adontion de l'ordre du jour et outres questions

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux

- 1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
- 2. Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international.
- 3. Science et technique au service du développement : thèmes prioritaires :
 - a) La technologie et l'innovation au service d'une production moins polluante, plus efficace et plus compétitive ;
 - b) Assurer l'accès de tous à l'eau potable et à l'assainissement : une solution passant par la science, la technologie et l'innovation.
- Présentation de rapports sur les examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation.
- 5. Élection du Président/de la Présidente et des autres membres du Bureau de la vingt-septième session de la Commission.
- Ordre du jour provisoire et documentation de la vingt-septième session de la Commission.
- 7. Adoption du rapport de la Commission sur sa vingt-sixième session.

Annotations

Point 1

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

1. L'article 7 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social dispose qu'au début de chaque session, les commissions adoptent l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire. L'ordre du jour provisoire et la documentation de la vingt-sixième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement ont été approuvés par le Conseil dans sa décision 2022/340 du 21 juillet 2022.



2. Conformément à la pratique établie, la Commission, à sa séance plénière de clôture, le 1^{er} avril 2022, a élu par acclamation le Bureau de sa vingt-sixième session, composé comme suit :

Vice-Présidents : Ana Cristina Amoroso das Neves (Portugal)

Muhammadou M. O. Kah (Gambie)

Peter Major (Hongrie)

Mansour Al-Qurashi (Arabie Saoudite)

- 3. La Commission a reporté l'élection à la présidence d'un(e) représentant(e) des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Conformément à la pratique de la Commission, l'un des vice-présidents fera également office de rapporteur.
- 4. Le projet d'organisation des travaux de la Commission à sa vingt-sixième session (annexe I) a été établi en application des décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, en vue de faciliter l'examen des points de l'ordre du jour dans les limites du temps disponible et compte tenu des services de conférence alloués à la Commission. Le calendrier est proposé à titre indicatif et provisoire; au cas où la Commission achèverait l'examen d'un point de l'ordre du jour plus tôt que prévu, elle pourrait passer immédiatement au point suivant.
- 5. La Commission se réunira du lundi au vendredi 27 au 31 mars 2023. Les séances du matin se tiendront de 10 heures à 13 heures et celles de l'après-midi de 15 heures à 18 heures.
- 6. La liste des membres actuels de la Commission figure à l'annexe II.

Contribution de la Commission aux débats du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable

- 7. La résolution 70/1 de l'Assemblée générale, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », a été adoptée en septembre 2015. Le Conseil économique et social et le forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous ses auspices soutiendront la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en examinant le thème retenu pour 2023 : « Accélérer la reprise au sortir de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à tous les niveaux ».
- 8. Conformément aux dispositions du paragraphe 29 de l'annexe de la résolution 72/305 de l'Assemblée générale, une table ronde de haut niveau, consacrée à la contribution de la science, de la technologie et de l'innovation à l'accélération de la reprise au sortir de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et à la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à tous les niveaux, se tiendra le lundi 27 mars 2023. Au cours de cette table ronde, les débats seront axés sur les difficultés rencontrées aux niveaux national, régional et international, ainsi que sur les solutions pouvant y être apportées, en vue de recenser les leçons tirées de l'expérience et les bonnes pratiques dans l'utilisation de la science, de la technologie et de l'innovation comme outil crucial pour la réalisation du Programme 2030, y compris de ses dispositions relatives au genre, à l'élimination de la pauvreté et à l'inclusion de tous. Cette séance sera également l'occasion pour des décideurs de haut niveau de faire part de leurs expériences de l'application de la déclaration ministérielle 2022 du forum politique de haut niveau pour le développement durable.
- 9. Il sera rendu compte du résultat de ces débats dans le rapport de la Commission qui sera soumis au Conseil économique et social pour approbation.

Documentation

E/CN.16/2023/1 Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux

Point 2

Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international

- 10. Le Sommet mondial sur la société de l'information, organisé par l'Union internationale des télécommunications sous l'égide des Nations Unies, s'est tenu en deux phases en 2003 à Genève et en 2005 à Tunis. Dans la Déclaration de principes de Genève, les participants à la première phase du Sommet mondial ont proclamé une volonté et une détermination communes d'édifier une société de l'information à dimension humaine, inclusive et privilégiant le développement. Lors de la seconde phase du Sommet, les participants ont entériné les résultats de la première phase et adopté l'Engagement de Tunis et l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, qui portaient notamment sur les mécanismes financiers et la gouvernance d'Internet.
- 11. Dans l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, le Conseil économique et social a été prié de superviser, à l'échelle du système des Nations Unies, le suivi des conclusions des phases de Genève et de Tunis du Sommet. À cet effet, il lui a été demandé de réexaminer le mandat de la Commission et notamment d'envisager de la renforcer, en tenant compte de l'approche multi-parties prenantes (par. 105).
- 12. Dans sa résolution 2006/46 relative à la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et au réexamen de la Commission de la science et de la technique au service du développement, le Conseil économique et social a décidé que la Commission devait l'aider efficacement en tant que centre de coordination pour le suivi à l'échelle du système des progrès réalisés dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet et lui donner des avis à cet égard, notamment en formulant à son intention des recommandations visant à faire progresser la mise en œuvre de ces textes.
- 13. Dans sa résolution 2007/8, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général d'informer chaque année la Commission de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, notamment s'agissant de tous les services en ligne. Il a prié les organisations chefs de file des Nations Unies, les commissions régionales de l'ONU, les entités facilitant les travaux portant sur le thème principal, l'Alliance mondiale pour les technologies de l'information et des communications au service du développement et, selon qu'il conviendrait, d'autres entités, de présenter au secrétariat de la Commission leurs rapports respectifs, qui serviraient de base à l'élaboration du rapport annuel du Secrétaire général à la Commission.
- 14. Le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international vise à donner une vue d'ensemble de ces progrès, en appelant l'attention sur des exemples de pratiques efficaces en vue de diffuser ces bonnes pratiques et leurs enseignements.
- 15. Le rapport de 2023 a été établi à partir des conclusions et des recommandations formulées à l'issue de la réunion du groupe intersessions de la Commission qui s'est tenue les 25 et 26 octobre 2022, ainsi que des contributions d'organes et d'institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres documents utiles. La Commission examinera et évaluera les progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet aux niveaux régional et international, comme l'a demandé le Conseil économique et social dans sa résolution 2007/8.

Documentation

A/78/62-E/2023/49 Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes

issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux

niveaux régional et international

E/CN.16/2023/CRP.1 Report on the intersessional panel meeting (Rapport de la

réunion du groupe intersessions)

Point 3 Science et technique au service du développement : thèmes prioritaires

- 16. Dans sa résolution 2006/46, le Conseil économique et social a décidé que la Commission serait le centre de coordination pour le suivi à l'échelle du système des progrès réalisés dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, tout en continuant à s'acquitter de son mandat initial portant sur la science et la technique au service du développement. Conformément à son mandat, la Commission étudie, au cours de chaque cycle annuel, deux thèmes prioritaires.
- 17. Les thèmes prioritaires que la Commission abordera au titre de ce point sont les suivants :
- a) La technologie et l'innovation au service d'une production moins polluante, plus efficace et plus compétitive;
- b) Assurer l'accès de tous à l'eau potable et à l'assainissement : une solution passant par la science, la technologie et l'innovation.
- 18. La Commission a sélectionné ces thèmes en anticipant que les conclusions y relatives seraient utiles à la mise en œuvre de la déclaration ministérielle adoptée lors du débat de haut niveau de la session du Conseil économique et social tenue en 2022 et du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé en 2023. En 2023, le forum sera axé sur le thème « Accélérer la reprise au sortir de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à tous les niveaux » et sur les objectifs de développement durable 6, 7, 9, 11 et 17. De plus, il tiendra compte des différentes incidences particulières de la pandémie sur tous les objectifs de développement durable et du caractère intégré, indivisible et interdépendant de ces objectifs.
- 19. En outre, l'Assemblée générale, dans sa résolution 73/17, a prié la Commission, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, de poursuivre son étude de l'impact des principales évolutions rapides de la technique, notamment de l'intelligence artificielle, sur la réalisation des objectifs et cibles de développement durable. Les débats consacrés aux thèmes prioritaires, en particulier au premier, répondront à cette demande.
- 20. Pour contribuer à une meilleure compréhension des thèmes prioritaires et aider la Commission dans ses débats à sa vingt-quatrième session, une réunion du groupe intersessions a eu lieu les 25 et 26 octobre 2022. La Commission sera saisie du rapport de cette réunion.

Documentation

E/CN.16/2023/2 La technologie et l'innovation au service d'une production moins

polluante, plus efficace et plus compétitive Rapport du Secrétaire

général

E/CN.16/2023/3 Assurer l'accès de tous à l'eau potable et à l'assainissement : une

solution passant par la science, la technologie et l'innovation

Rapport du Secrétaire général

E/CN.16/2023/CRP.1 Report on the intersessional panel meeting (Rapport de la réunion

du groupe intersessions)

Point 4 Présentation de rapports sur les examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation

21. Ce point vise à rendre compte des examens des politiques nationales de la science, de la technologie et de l'innovation que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a effectués afin d'aider les pays en développement à définir les

mesures à prendre pour intégrer ces politiques dans leur stratégie nationale de développement, et à diffuser des informations sur les progrès accomplis, les enseignements dégagés et les problèmes rencontrés dans l'application des recommandations formulées lors d'examens précédents, conformément à la résolution 74/229 de l'Assemblée générale et à la résolution 2022/16 du Conseil économique et social.

22. La Commission entendra des exposés sur les examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation de l'Angola et du Botswana.

Point 5

Élection du Président/de la Présidente et des autres membres du Bureau de la vingt-septième session de la Commission

23. Conformément à l'usage, à la fin de sa vingt-sixième session, la Commission élira, pour sa vingt-septième session, un(e) président(e) et quatre vice-présidents. L'un des vice-présidents fera également office de rapporteur.

Point 6

Ordre du jour provisoire et documentation de la vingt-septième session de la Commission

24. Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, la Commission sera saisie du projet d'ordre du jour provisoire de sa vingt-septième session, ainsi que d'une liste provisoire des documents qui lui seront soumis pour examen.

Point 7

Adoption du rapport de la Commission sur sa vingt-sixième session

25. Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur des commissions techniques, la Commission présentera un rapport sur les travaux de sa vingt-sixième session au Conseil économique et social.

Annexe I

Projet d'organisation des travaux

Date/heure	Point de l'ordre du jour et sujet examiné	Programme			
Lundi 27 mai	rs				
10 heures	Point 1 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour et	Déclarations liminaires			
	autres questions d'organisation	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux			
15 heures	Contribution de la Commission aux travaux du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable sur le thème retenu pour 2023 : l'apport de la science, de la technologie et de l'innovation à l'accélération de la reprise au sortir de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et à la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à tous les niveaux.	Débat général			
Mardi 28 mars					
10 heures	Point 3 de l'ordre du jour. Science et technique au service du développement Thème prioritaire : a) La technologie et l'innovation au service d'une production moins polluante, plus efficace et plus compétitive	Introduction et table ronde de haut niveau suivie d'un dialogue			
15 heures	Point 3 de l'ordre du jour. Science et technique au service du développement	Introduction et table ronde de haut niveau			
	Thème prioritaire : b) Assurer l'accès de tous à l'eau potable et à l'assainissement : une solution passant par la science, la technologie et l'innovation	suivie d'un dialogue			
Mercredi 29	mars				
10 heures	Point 2 de l'ordre du jour. Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international	Introduction et table ronde de haut niveau suivie d'un dialogue			
15 heures	Point 4 de l'ordre du jour. Présentation de rapports sur les examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation	Introduction suivie d'un débat général et d'un dialogue			
Jeudi 30 mar	s				
10 heures	Consultations informelles	Présentation de projets de proposition, suivie d'un débat			
15 heures	Consultations informelles	Débat sur les projets de proposition (suite)			
Vendredi 31	mars				
10 heures	Consultations informelles	Débat sur les projets de proposition (suite)			
15 heures	Point 5 de l'ordre du jour. Élection du Président/de la Présidente et des autres membres du Bureau de la vingt- septième session de la Commission	Élection du Bureau			

Date/heure	Point de l'ordre du jour et sujet examiné	Programme
	Décisions concernant les projets de proposition	Adoption des projets de proposition
	Point 6 de l'ordre du jour. Ordre du jour provisoire et	
	documentation de la vingt-septième session de la	Adoption du projet
	Commission	d'ordre du jour provisoire de la
		prochaine session
	Point 7 de l'ordre du jour. Adoption du rapport de la	Adoption du projet de
	Commission sur sa vingt-sixième session	rapport
	Clôture de la session	

Annexe II

Composition de la Commission de la science et de la technique au service du développement à sa vingt-sixième session

La Commission compte 43 membres, élus pour un mandat de quatre ans.

	Membres de la Commission	Mandat expirant le 31 décembre
1	Afrique du Sud	2024
2.	Algérie	2026
3.	Arabie saoudite	2024
4.	Autriche	2024
5.	Bélarus	2024
6.	Belize	2026
7.	Botswana	2026
8.	Brésil	2024
9.	Burundi	2024
10.	Cameroun	2024
11.	Canada	2026
12.	Chine	2026
13.	Colombie	2026
14.	Cuba	2026
15.	Djibouti	2026
16.	Égypte	2026
17.	Équateur	2026
18.	États-Unis d'Amérique	2026
19.	Fédération de Russie	2024
20.	Finlande	2024
21.	France	2026
22.	Gambie	2024
23.	Guatemala	2024
24.	Guinée	2024
25.	Hongrie	2026
26.	Inde	2026
27.	Israël	2024
28.	Japon	2024
29.	Lettonie	2026

	Membres de la Commission	Mandat expirant le 31 décembre
30.	Oman	2026
31.	Ouzbékistan	2026
32.	Paraguay	2024
33.	Pérou	2024
34.	Philippines	2024
35.	Portugal	2024
36.	République-Unie de Tanzanie	2026
37.	Roumanie	2026
38.	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2026
39.	Rwanda	2026
40.	Suisse	2024
41.	Tadjikistan	2026
42.	Türkiye	2026
43.	Turkménistan	2024